

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 94/141 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT MODIFICATION DU PROGRAMME 1994 DES INTERVENTIONS SUR LE RESEAU ROUTIER NATIONAL TRANSFERE

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze et le vingt et un novembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Marie-Josée BELLAGAMBA, Eugène BERTUCCI, Dominique BIANCHI, Jean BIANCUCCI, Dominique BUCCHINI, Dominique BURESI, Pierre-Jean CASTA, Joseph-Antoine CHIARELLI, Paul COMBETTE, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Paul-Antoine LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Emile MOCCHI, Michel MORETTI, François MOSCONI, Paul PERFETTINI, Paul QUASTANA, Simon-Jean RAFFALLI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI, Joseph SISTI, Jean-François STEFANI, Jean-Guy TALAMONI, Alphonse TAMBURINI,

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Charles COLONNA à M. Jean-Paul de ROCCA SERRA
M. Edouard CUTTOLI à M. Jean JALPI
M. Ours-Ange-Pierre GRIMALDI à M. Emile MOCCHI
M. Pierre-Jean LUCIANI à M. Simon-Jean RAFFALLI
M. Jules-Paul NATALI à M. Paul COMBETTE
M. Paul-Donat POLI à Mme Marie-Paule MANCINI-NERI
M. Michel VALENTINI à M. François MOSCONI

REÇU LE

08.DEC.1994

PREFECTURE DE CORSE

ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

Jean-Louis ALBERTINI, Henri ANTONA, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Jean-Marc BALESI, Pierre-Philippe CECCALDI, Jules-Laurent FERRANDI, Jacques FIESCHI, Antoine GAMBINI, Jean-Baptiste LANTIERI, Félix LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Pierre-Timothée PIERI, Pierre POGGIOLI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 91.428 du 13 mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération N° 93/130 AC du 29 Novembre 1993 arrêtant le programme d'investissement sur le réseau routier national pour 1994,
- VU** la délibération N° 94/09 AC du 25 Février 1994 portant adoption du budget primitif pour 1994 de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération N° 94/90 AC portant modification du programme 1994 des interventions sur le réseau routier national transféré,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,
- SUR** rapport oral des Commissions des Finances et du Plan,

REÇU LE

08.DEC.1994

PREFECTURE DE CORSE

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

DECIDE d'apporter au programme 1994 des investissements sur le réseau routier national transféré les modifications figurant en annexe à la présente délibération.

Ces modifications n'ont pas d'incidence budgétaire sur le programme prévu dont le montant demeure inchangé, à savoir :

297 500 000 F dont 239.000 000 F pour la section d'investissement

58.500 000 F pour la section de fonctionnement

A la section de fonctionnement (Corse-du-Sud) il est décidé, au sein du chapitre 936 - article 6313, de transférer 5 500 000 F du programme intempéries au programme entretien préventif 1994.

ARTICLE 2 :

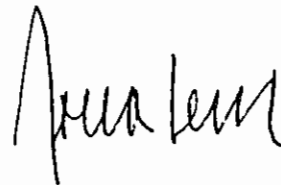
La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation,
L'Administrateur Général des Assemblées

AJACCIO, le 21 NOVEMBRE 1994

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE


José COLOMBANI



Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA

REÇU LE

08.DEC.1994

PREFECTURE DE CORSE

ANNEXE

REÇU LE
08.DEC.1994
PRÉFECTURE DE CORSE

**INVESTISSEMENTS SUR RESEAU ROUTIER NATIONAL TRANSFERE
PROGRAMME 1994
PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS HAUTE-CORSE**

Valeurs en Francs

DENOMINATION DE L'OPERATION	MONTANT	MODIFICATION DEMANDEE	NOUVEAU MONTANT
RN 193 - Traverse de Ponte-Leccia Acquisitions foncières	310 000	+ 520 000	830 000
RN 193 - Carrefour de Crucetta	9 500 000	- 5 420 000	4 080 000
RN 193 - PR 130 Glissement de Miglia di Vignale	0	+ 2 100 000	2 100 000
RN 193 - Aménagement entre Ponte-Leccia et Fontanone - Création de créneaux de dépassement - (regroupement de trois études : aménagement entre Ponte-Leccia et Ponte-Novo, entre Ponte-Novo et Barchetta et déviation de Fontanone)	1 200 000	0	1 200 000
RN 198 - Ponts du Travo II et de Brancarone (regroupement de 2 opérations : pont du Travo II (3.400.000 F) et Brancarone (intempéries : 320.000 F)	3 720 000	0	3 720 000
RN 198 - Ponts de Bravona (95 000 F) et de Fontana Vecchia (720 000 F) intempéries	815 000	+ 300 000	1 115 000
RN 200 - Réfection d'ouvrages d'art	0	+ 2 500 000	2 500 000
TOTAL		0	

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS CORSE DU SUD

Valeurs en Francs

DENOMINATION DE L'OPERATION	MONTANT	MODIFICATION DEMANDEE	NOUVEAU MONTANT
RN 196 - Grosseto - Pont d'Abra tranches conditionnelles 1 et 2	0	+ 3 600 000	3 600 000
RN 194 - Traverse de Mezzavia/Baléone Travaux	11 450 000	- 4 100 000	7 350 000
RN 198 - Traverse de Ste Lucie de Porto-Vecchio - Travaux	0	+ 500 000	500 000
TOTAL		0	

REÇU LE
08. DEC. 1994
PREFECTURE DE CORSE